Pays du Cambrésis
Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
Espace Cambrésis • 14 rue Neuve - BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@paysducambresis.fr

www.paysducambresis.fr

Rapport d'activités 2017

Rapport d'activités 2017

Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
Espace Cambrésis • 14 rue Neuve - BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@paysducambresis.fr

www.paysducambresis.fr

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et des Communautés de Communes un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2017 lors du Comité Syndical du 21 mars 2018. Celui-ci a été transmis le 26 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

Crédits photos : Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis - Office de Tourisme du Cambrésis
Samuel Dhote, Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis,
Commune de Caudry, R. Truy
Rédaction : Équipe du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
Conception graphique : Yannick Prangère • www.mesimages.org
Impression : Imprimerie Balder

Pays du Cambrésis
Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Rapport d'activités 2017

SOMMAIRE

1. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE P. 04

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE P. 05-07

3. PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P. 08-10

4. IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P. 11-15

5. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ P. 16-19

6. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2017 P. 20-21

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

NOM DU GROUPEMENT	**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRÉSIS**	
DATE DE CRÉATION	30 JUILLET 2003	
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI	
COMMUNES MEMBRES	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI	
POPULATION TOTALE CONCERNÉE	165 350 HABITANTS	
NOM DU PRÉSIDENT	**SYLVAIN TRANOY**	
VICE-PRESIDENTS	Guy BRICOUT	1er VP - Cté de Communes du Caudrésis-Catésis
	Georges FLAMENGT	2ème VP - Cté de Communes du Pays Solesmois
	François-Xavier VILLAIN	3ème - Cté d'Agglomération de Cambrai
	Francis NOBLECOURT	4ème - Cté d'Agglomération de Cambrai
	Serge SIMEON	5ème VP - Cté de Communes du Caudrésis-Catésis
	Paul SAGNIEZ	6ème VP - Cté de Communes du Pays Solesmois
	Serge FOVEZ	7ème VP - Cté d'Agglomération de Cambrai
	Jacques OLIVIER	8ème VP - Cté de Communes du Caudrésis-Catésis
	Jean-Richard LECHOWICZ	9ème - Cté d'Agglomération de Cambrai
	Michel HENNEQUART	10ème VP - Cté de Communes du Caudrésis-Catésis
	Jean-Pascal LEROUGE	11ème - Cté d'Agglomération de Cambrai
	Alexandre BASQUIN	12ème - Cté de Communes du Caudrésis-Catésis
	Yves COUPE	13ème VP - Cté d'Agglomération de Cambrai
AUTRES MEMBRES DU BUREAU	Didier DRIEUX	Cté d'Agglomération de Cambrai
	Edouard SLEDZ	
	Michel PRETTRE	
	Jacques DENOYELLE	
	Didier BONIFACE	Cté de communes du Caudrésis-Catésis
	Isabelle PIERARD	
	Marc PLATEAU	
	Gilbert GERNET	Cté de Communes du Pays Solesmois

SIÈGE DE LA STRUCTURE

Au 1er janvier 2017, les locaux administratifs sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai.
En 2017, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai : la communauté d'agglomération de Cambrai, communauté de communes du Caudrésis-Catésis et la communauté de communes du Pays Solesmois, (soit 116 communes et environ 165 350 habitants).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Communauté d'Agglomération de Cambrai et les Communautés de Communes au 1er janvier 2017

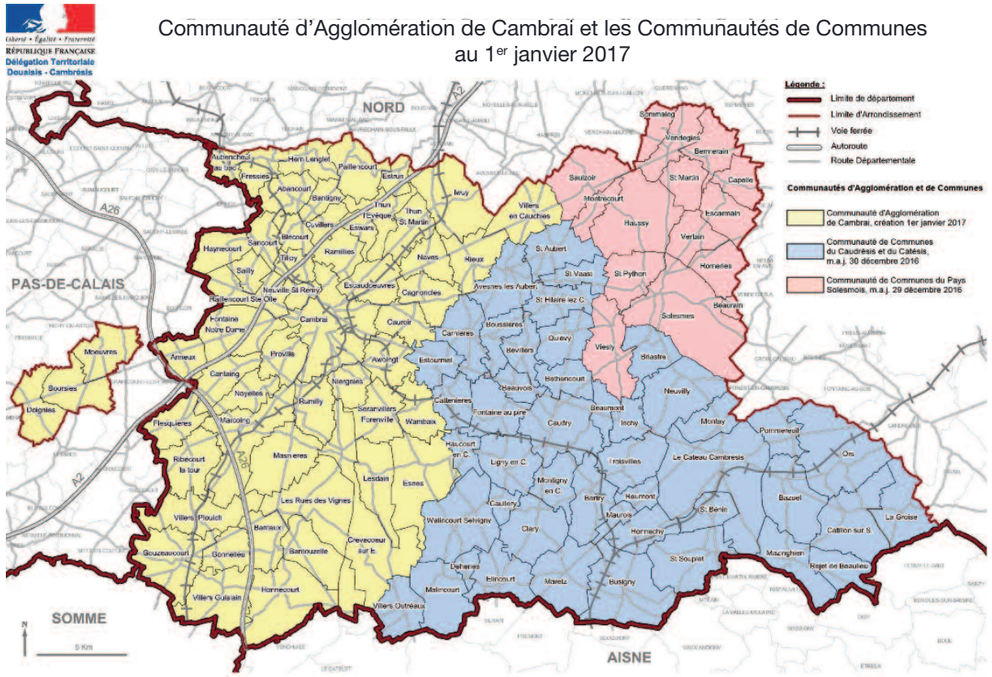

- **Le Pays travaille sur des thématiques d'échelle Pays :**
  - Aménagement et planification du territoire (SCoT) ;
  - Transition énergétique ;
  - Habitat (délégation de maitrise d'ouvrage du PIG « Habiter Mieux » et de l'observatoire de l'habitat) ;
  - Et au soutien du développement rural (LEADER, FISAC, …)

- **La gouvernance :** Le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est présidé par Monsieur Sylvain Tranoy, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en charge de l'enseignement supérieur et du logement

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

Réunions du comité syndical
- 09 février 2017
- 23 mars 2017
- 22 juin 2017
- 25 octobre 2017
- 08 décembre 2017

Réunions du bureau
- 17 janvier 2017
- 09 mars 2017
- 08 juin 2017
- 11 octobre 2017

Les commissions

Les commissions élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours.

3 commissions se sont réuni :
- Commission SCoT / PLU Pré-instruction des PLU
- Commission Energie / Climat
- Commission Habitat

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le conseil de développement

La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est surtout représentée grâce au Conseil de Développement qui a ses représentants dans les commissions du syndicat mixte.

En 2017, compte-tenu de la nouvelle obligation légale pour les EPCI de plus de 20000 habitants d'avoir un conseil de développement, le président du pays a proposé aux présidents d'EPCI mettre en place un mécanisme pour avoir un conseil de développement unique pour le Pays et les EPCI ; ceux-ci l'ont accepté. Un travail de réflexion juridique a été mené pour arriver à cette solution en 2018. Fin 2017, le Président du Conseil de Développement Jean Béguin a souhaité passer le relais.

Réunion du conseil de développement

11/05/2017 : Présentation du SRADDET par le Conseil Régional Hauts-de-France, Présentation du SCoT du Cambrésis par le Syndicat Mixte du Pays, Modification des règles de fonctionnement du Conseil de Développement suite à la loi NOTRe.

En 2017, une réflexion a été menée sur la transformation du syndicat mixte du Pays du Cambrésis en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis.
Ces modifications statutaires pour transformer le Pays du Cambrésis en PETR ont été effectives au 1er janvier 2018.
Cette proposition est issue du croisement de plusieurs facteurs :
- La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 amène à la transformation du Pays en PETR
- Une évolution qui permettra de répondre aux nouvelles modalités d'accompagnement de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Cette transformation va avoir 3 incidences majeures (conformément à l'article 5741-1 et suivant) :
- o Le changement de nom, le syndicat mixte deviendrait le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
- o Une proposition modification du nombre de délégués
- o L'instauration d'une conférence des maires.

Chaque collectivité pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

La participation des collectivités - **En 2017 : 2.60 € par habitant.**
Le budget annexe PIG « Habiter Mieux » : le montant de cotisation a été fixé en 2017 à **1 € par habitant.**

PERSONNEL RECRUTÉ PAR L'EPCI	
NOMS	**FONCTION**
Mélanie FANTON	Directrice / Chef de projet Pays Temps plein du 1er janvier au 31 mai 2017 - Mi-temps du 1er juin au 31 oct. 2017
Paméla CATENNE	Assistante administrative et comptable Personnel en disponibilité depuis sept. 2016
Maryse ESCHLIMANNE	Assistante administrative et comptable à partir de septembre 2016 jusqu'en mars 2017
Dorothée BIN	Gestionnaire du programme LEADER
Simon CHARBOUILLOT	Chargé de mission Habitat, en poste jusqu'en mars 2017
Charlène BOUCHERON	Chargée de mission Habitat en poste à partir de mai 2017
Jonathan LABAERE	Chargé de mission Urbanisme
Pascal BERLAND	Chargé de mission Urbanisme à partir de juin 2017
Magdalena VANRENTERGHEM	Chargée de mission Climat-énergie
Sergine VAUBOURGEIX	Chargée de mission animation territoriale économique Mi-temps Pays/Mi-temps Chambre de Métiers et de l'artisanat jusqu'en déc. 2017

Mise en place de fonctions supports pour la gestion générale de l'équipe, administrative, budgétaire et comptable
- Mélanie FANTION pour les fonctions de direction, à partir du 1er novembre 2017
- Gérard BEVIS, pour les missions de comptabilité / facturation / paie, à partir du 1er mars 2017

SON RÔLE - SES MISSIONS

Le Syndicat Mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis qui est le document cadre légal d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire. Les plans locaux d'urbanisme et cartes communales des communes ou communautés doivent s'appuyer sur lui et le respecter.

Le Syndicat constitue aussi un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Au plus près des acteurs locaux, qu'ils soient publics (communes et communautés de communes), associatifs ou privés, le rôle du Pays est d'aider à l'émergence de projets répondant aux objectifs définis dans son projet de territoire à travers des partenariats étroits avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, …

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement comme par exemple :
- L'aide à l'émergence et conduite de projets
- Le soutien technique aux porteurs de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- L'expérimentation et la conduite d'études stratégiques
- La communication et la sensibilisation aux enjeux de développement du territoire

Il gère notamment le programme Européen pour le Développement Rural (LEADER 2014-2020), le programme de rénovation de l'habitat ancien énergivore (« Habiter mieux ») et Il répond également, pour le compte du territoire, à des appels à projets comme pour le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Document de planification territoriale, le SCoT est une « règle du jeu » qui fixe des objectifs et non des contraintes. Il s'apprécie dans sa globalité. Au service du territoire, il favorise l'émergence de projets.

Ce schéma est un projet transversal, fruit d'un consensus politique et à la dimension partenariale.

Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis a été **approuvé le 23 Novembre 2012.** Il définit, à l'échelle du Cambrésis et d'ici 2020, de **grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire** (habitat, environnement, transports, développement économique, …). En tant que personne publique associée, le Pays du Cambrésis formule un avis sur chaque projet de PLU arrêté, grâce aux réunions du bureau et aux commissions de suivi des PLU et du SCoT.

Toutefois, l'action du Pays ne se limite pas à la formulation d'avis puisqu'un accompagnement plus complet est proposé aux élus tout au long des procédures d'urbanisme. Le Pays du Cambrésis apporte ainsi un **appui technique** dans le domaine de la planification et la définition de projets tout en aidant à la prise en compte des orientations du SCoT.

Durant l'année 2017, le Pays du Cambrésis a ainsi :

- accompagné une quarantaine de communes du territoire pour la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,
- **animé les 3 réunions de la commission de suivi des PLU et du SCoT** (Avis sur les PLU de Cattenières, d'Avesnes-les-Aubert, de Hem-Lenglet et de Les Rues des Vignes ; avis sur le PLU Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ; avis sur le SCoT du Pays Vermandois et sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée),
- **suivi les projets commerciaux** notamment ceux faisant l'objet d'un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- **accompagné les projets d'urbanisme opérationnel** (reconversion de friche, prise en compte des risques, …).

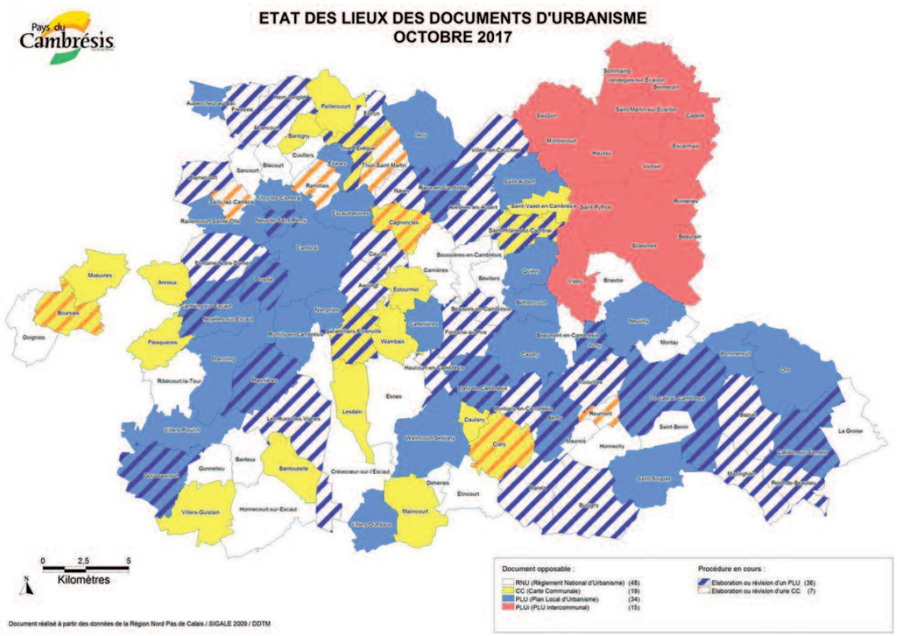

Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis

Dans les 6 ans qui suivent l'approbation du SCoT, une analyse des résultats d'application du schéma doit être effectuée. Elle a pour objectifs d'analyser l'évolution du territoire et de vérifier la cohérence entre les enjeux identifiés dans le SCoT et cette évolution. Cette analyse doit impérativement être effectuée avant le 23 novembre 2018 sans quoi, le SCoT du Cambrésis deviendrait caduc limitant ainsi fortement les possibilités de développement du territoire.

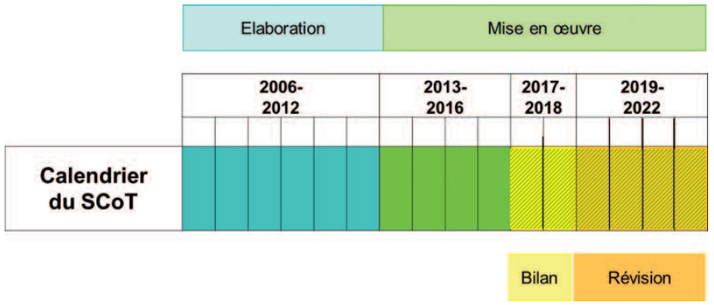

Au-delà de l'obligation réglementaire, le Pays a souhaité faire de cet exercice un moment politique fort et lui donner une dimension très qualitative. Les enjeux sont de renforcer l'appropriation du SCoT au regard du chemin et des évolutions identifiés, de retrouver les partenaires du Pays du Cambrésis et d'éviter la caducité du SCoT en l'absence de bilan.

Conscients de l'importance de cette étape, les élus du Pays du Cambrésis ont décidé d'anticiper et d'organiser le travail à fournir. Ainsi, pour préparer ce « bilan du SCoT », le Pays du Cambrésis a recruté mi-2017 Pascal BERLAND en tant que chargé de mission urbanisme pour réaliser ce bilan ainsi que pour soutenir l'accompagnement auprès des communes dans leurs documents d'urbanisme.

Suite à un premier temps de collecte de données et de rencontres techniques, des échanges ont permis d'affiner et de mettre en œuvre la méthodologie du bilan. Des rencontres préalables avec les vice-présidents ont été réalisées courant novembre, confortant la dimension politique du bilan du SCoT.
En décembre, avec les partenaires du Pays, une première phase d'ateliers thématiques a permis de présenter les évolutions du territoire, la cohérence de celles-ci avec le schéma et les enjeux identifiés par les vice-présidents pour le futur du document.

« Armature Urbaine, Transports et Déplacements » : 05/12 matin

« Habitat, Foncier et Renouvellement Urbain » : 07/12 matin

« Environnement, Tourisme et Cadre de Vie » : 12/12 matin

« Stratégie de Développement Economique » : 21/12 matin

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'articulation du SCoT avec le PCAET

Comme durant son élaboration et sa mise en œuvre, l'évolution du SCoT se fait en articulation avec les autres missions du Pays du Cambrésis : Programme LEADER, PIG « Habiter Mieux », … En cours d'élaboration, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) permettra d'enrichir le contenu du SCoT afin de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques et du Développement Durable.

Dès le milieu de l'année 2017, le service Urbanisme et le service Climat-énergie ont eu pour souci de lier les enjeux identifiés par les travaux sur les documents (le Bilan du SCoT ainsi que le Diagnostic Territorial sur le volet énergétique et émissions de gaz à effet de serre, polluants, …). Et ce dans l'ambition d'une articulation politique et opérationnelle des enjeux soulevés.

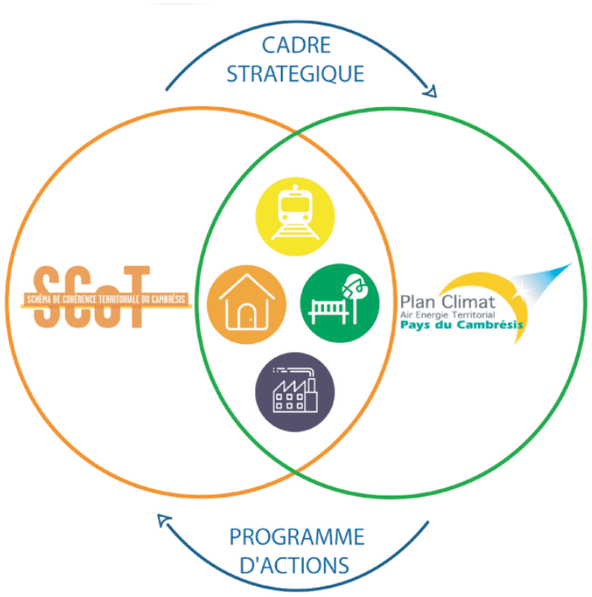

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mène en partenariat avec les EPCI du Cambrésis, plusieurs actions dans le domaine de l'habitat et du développement durable.

L'habitat et le logement

Le Pays du Cambrésis, anime et intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement, dans le cadre des missions déléguées par le E.P.C.I. membres.

Les priorités identifiées sont la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du programme d'intérêt général (« Habiter mieux »), et l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de leurs actions.

Le Pays met en place des programmes d'aides aux travaux : le Programme d'intérêt général « Habiter mieux »

Lancé en avril 2013 par le Pays du Cambrésis, le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux a tourné à plein régime en 2017. Le PIG se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet : l'opérateur INHARI. Il a été missionné pour assister gratuitement les propriétaires dans toutes les phases de leur projet : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis (25 %), montage des dossiers de demande de subvention, suivi des travaux, etc.

Depuis plus de quatre ans, 785 ménages ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration de leurs logements, qui couvrent en moyenne 60% du coût des travaux. Cela représente en moyenne 12 722 979 € de travaux pour un montant total de subvention de 7 424 871€ (depuis le lancement du programme mi 2013).

En 2017, 149 ménages ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration de leurs logements, cela représente 3 258 251 € HT de travaux pour un montant total de subvention de 1 735 264 € (chiffres au 31/12/2017).

Financeurs	Montant des subventions
Anah	1 245 459 €
Habiter Mieux	217 898 €
Pays	101 520 €
Conseil Régional	101 923 €
Conseil Départemental	45 984 €
EPCI	22 500 €
Montant total de subventions	**1 735 284 €**

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Pays mène aussi des missions de conseil.

L'Espace Info Energie (EIE)

Depuis 2012, l'Espace Info Energie apporte un conseil neutre et gratuit aux particuliers sur les travaux de maîtrise de l'énergie de leurs logements et les aides mobilisables. Cet espace d'accueil se localise à Cambrai, des permanences sur rendez-vous sont aussi organisées dans plusieurs communes de l'arrondissement. Un poste à temps complet a été créé sur le Cambrésis pour mener à bien ses missions d'accompagnement.

Durant l'année 2017, 778 personnes ont été conseillées, 7 animations ont été réalisées et 100 personnes ont été sensibilisées pendant ces animations. 99,4 % des demandeurs sont des particuliers, 0,48 % des acteurs publics et 0,16 % des entreprises ou associations.
Sur les 778 personnes renseignées, 90 % ont souhaité obtenir des informations concernant les aides financières mobilisables, 8 % ont souhaité obtenir des conseils techniques et 2 % ont contacté l'EIE pour des renseignements généraux.
L'ADIL, qui fournit le personnel L'Espace Info Energie, permet par ailleurs permettant d'offrir des conseils juridiques en plus des conseils techniques traditionnels. L'EIE est cofinancé à même hauteur par le Conseil Régional, l'ADEME et le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

En 2017, les élus ont décidé de reconduire le soutien à l'Espace Info Energie, pour un coût de 19 000 €

Dans le cadre de ses missions d'assistance auprès des EPCI pour l'habitat, le Pays accompagne de nouvelles stratégies.

Afin de lutter contre l'habitat indigne et la vacance, une étude va être menée. Le deuxième semestre 2017 a été consacré à la préparation du cahier des charges concernant cette étude dont la réalisation est prévue en 2018. Plusieurs réunions techniques ont été organisées entre les EPCI et le Pays ainsi qu'avec l'ANAH afin de déterminer les besoins du territoire en la matière.
Le marché a été lancé en novembre 2017 pour une remise des plis en décembre. L'étude a démarré dès 2018, les résultats sont attendus en fin 2018.

Expérimentation de programmes complémentaires

Dans le cadre de « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » (TEPCV), le Pays a expérimenté la Prime Energie du Cambrésis, aussi, en accord avec les EPCI a répondu à l'appel à projet Fonds Air.

- La prime énergie du Cambrésis
Dans le cadre de TEPCV, en juin 2016, le Pays a acté le lancement d'un nouveau programme d'aide aux travaux pour les propriétaires occupants complémentaire au PIG, la prime Energie du Cambrésis. Il s'agit d'une prime attribuée au propriétaire pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement.

Initialement, le dispositif devait permettre de subventionner des travaux pour l'isolation des combles. En amont, les propriétaires bénéficiaient d'un audit énergétique simplifié par le prestataire INHARI et d'un accompagnement gratuit de l'E.I.E pour le montage de leurs dossiers de demande de subvention.

En 2017, une nouvelle campagne de communication a été réalisée sur l'arrondissement de Cambrai afin de faire connaitre cette nouvelle prime. En 2017, le nom du programme a été modifié, il se nomme Prime Energie du Cambrésis au lieu d'Isol Combles.

Quelques chiffres
A l'achèvement du programme, 115 conventions ont été signées (99 signées en 2017) dont :
- o 96 ont conduits à la réalisation des travaux ;
- o 19 conventions ont été résiliées dont 9 après audit ;
- o 10 autres annulations de convention.

Sur la durée du dispositif (mi 2016 à fin 2017), 430 141€ HT de travaux ont été réalisés pour un montant total de subvention de 86 390 €, soit 20%
Sur l'année 2017, 80 propriétaires ont réalisé des travaux d'un montant de 381 146 € HT pour un montant total de subvention de 73121 €, soit 20%

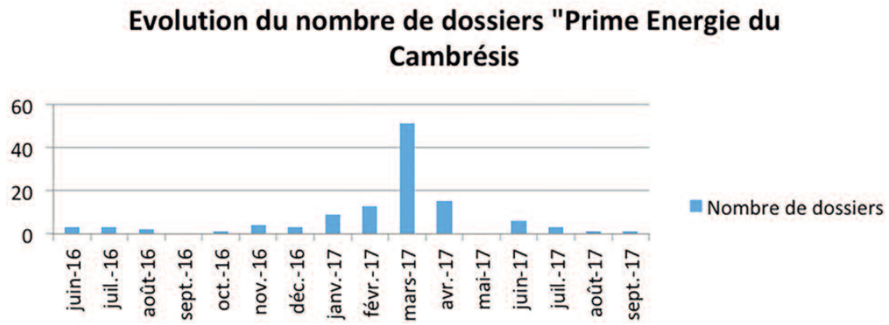

- Fonds Air - appel à projet 2016

Le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis a été retenu à l'appel à projet « Fonds Air » lancé par l'ADEME. Celui-ci vise à développer un fonds d'aide à destination des particuliers pour le renouvellement des chauffages au bois vétustes par des appareils plus performants afin d'améliorer la qualité de l'air ainsi de contribuer à la requalification du parc privé.
Au préalable, le territoire devait réaliser une enquête sur le chauffage au bois permettant de démontrer la nécessité d'un tel dispositif sur le territoire. Celle-ci a été effectuée par le cabinet de sondage Efficience3, qui a dirigé une enquête téléphonique auprès de 1 500 ménages en septembre 2017. Les résultats ont été présentés lors d'une commission habitat/transition énergétique le 10 novembre. A la suite, les élus ont décidé de continuer la démarche et de déposer un dossier de candidature l'année suivante.
Le syndicat mixte renforce ainsi son action sur le volet « qualité de l'air ».

Le syndicat mixte renforce ainsi son action sur le volet « qualité de l'air ».

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le développement durable

Le Pays du Cambrésis souhaite renforcer son engagement en faveur du climat et du développement durable en mettant en place des actions co-construites avec les principaux acteurs des EPCI, le PCAET est l'une de ses actions, la labellisation de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), en est un autre exemple.

Dans le cadre du plan climat, le Pays du Cambrésis encourage et accompagne plus particulièrement les démarches d'efficacité énergétique dans le patrimoine bâti des collectivités du Pays.

Élaboration et animation du plan climat air énergie territorial

Pour le compte de ses EPCI, depuis 2017, le Syndicat est porteur de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), conformément aux conditions prévues à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, à la suite du transfert de la compétence « élaboration et de pilotage du PCAET » des intercommunalités à la structure porteuse du SCoT, soit à l'échelle de l'arrondissement pour le Cambrésis. Le Plan climat volontaire devient un Plan climat « règlementaire », avec un volet propre à chaque intercommunalité. Cette nouvelle prise de compétence doit permettre également d'évaluer les Plans climats précédents, en parallèle une étude de planification énergétique a également été lancée. Une première réunion de lancement à destination des élus et des intercommunalités a eu lieu le 26 septembre 2017 avec une présentation de la démarche : rappels, méthodologie, planning, modalités de concertation… et début de la collecte des données pour les intercommunalités.

Pour l'élaboration du PCAET, un groupement de bureaux d'études a été mandaté en juillet 2017 : JPC Partner et Entreprises territoires et développement.

Pour répondre aux axes du plan climat, plusieurs actions sont réalisées :

Accompagnement sur le patrimoine public bâti

Le programme de formation lancé avec le CPIE ville de l'Artois en 2016 pour faciliter la prise en main de la caméra thermique et de ses applications, s'est poursuivi avec une deuxième session qui a eu lieu en février 2017 à Cambrai et à le Cateau. Plus d'une cinquantaine de personnes : élus, agents des collectivités ont participé aux sessions de formations. En 2017, près d'une vingtaine de collectivités ont également bénéficié d'analyses thermographiques sur leurs bâtiments.

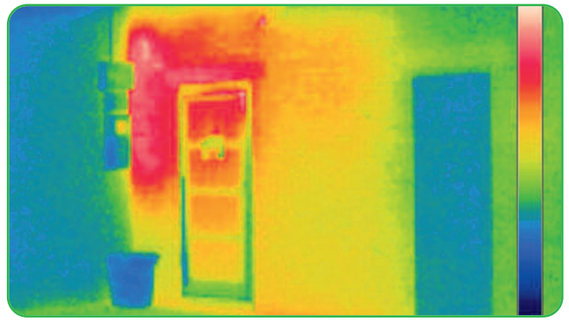

Le développement des énergies renouvelables sur le Cambrésis avec l'assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) éolien

En 2017, une AMO a été lancée pour l'accompagnement des collectivités du Cambrésis vers un partenariat public-privé des projets éoliens. L'étude s'élève à 50 000 euros, subventionnée à hauteur de 70%. Cette mission a été attribuée eu groupement de bureau d'études Cohérence énergies, Confluences et Espélia SAS.

Projets suivies par l'AMO, en 2017 :
- Projet Bertry / Montigny-en-Cambrésis
- Projet Cantaing-sur-Escaut / Flesquières
- Honnechy
- Projet Bermerain / Sepmeries ⇨ Communauté de communes du Pays Solesmois

Réalisation des diagnostics agricoles des exploitations agricoles

En 2017, la chambre d'agriculture a terminé sa mission de diagnostics énergétiques des exploitations agricoles avec au final 20 agriculteurs qui ont réalisé un audit sur les 50 prévus initialement.

Les actions de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

Dans le cadre de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), le pays accompagne plusieurs communes dans leur projet d'économie d'énergie.

Dans le cadre de la rallonge de l'enveloppe TEPCV, plusieurs communes ont été accompagnées en 2017 pour la réalisation de l'audit énergétiques de leurs bâtiments suivi des travaux sur le ou les poste(s) prioritaire(s) notamment les communes de Bermerain, Estrun, Saulzoir, Vendegies-sur-Ecaillon, Doignies, Viesly, Les Rues-des-Vignes, Villers-Guislain, Mœuvres. D'autres collectivités ont été accompagnées pour l'établissement de leur dossier (mise en place d'un AMO,…), pour l'obtention de subvention FRATRI ou FEDER au titre du programme de réhabilitation du patrimoine public prioritaire : Honnechy, Villers-Outréaux, Communauté de communes du Pays Solesmois, Saint Python,…

La signature de la convention particulière d'appui financier du 27 février 2017 permet au Pays et à ses collectivités adhérentes d'être éligibles au CEE TEPCV bonifiés dans la limite de 400 GWh cumac (programme PRO-INNO-08). Ce dispositif s'applique à certaines fiches standardisées. Pour en bénéficier, les travaux doivent être réalisés après le 28 février 2017 et payés avant le 31 décembre 2018.

Pour les CEE-TEPCV, le Syndicat a signé une convention de rachat en 2017 avec le partenaire GEO France Finance à hauteur de 129,23% des dépenses éligibles.

En 2017, près d'une trentaine de communes, bénéficiaires des subventions TEPCV dans le cadre de la réhabilitation de l'éclairage public, ont été accompagné dans leur dossier ou dans les travaux notamment pour celle qui avaient adhérées au groupement de commande « éclairage public ». Le relamping de l'éclairage public permet une réduction importante des consommations d'énergie, soit une économie d'environ 60% sur la facture d'énergie.

Plantons le décor

Avec l'opération Plantons le décor, porté par ENrX, il est possible de commander plus de 150 variétés d'arbres, arbustes et fruitiers typiques de la région, des variétés anciennes dans un catalogue unique.
La commande groupée permet d'acquérir des végétaux d'excellente qualité, à des prix défiant toute concurrence, proposés par des pépiniéristes locaux.
Véritable succès depuis sept ans, avec plus de 30 000 arbres essences locales et 1 000 fruitiers qui ont été plantés par des particuliers, des associations, des agriculteurs, des écoles et des collectivités, grâce à l'opération Plantons le décor.
Pour la campagne 2017/2018, 75 commandes ont été passées.

Des animations qui ont eu lieu en 2017 / 2018 :
- 7 et 8 octobre 2017 à Cambrai au Salon avicole : Stand et conseils autour des fruitiers d'antan
- 16 mars 2018 : Démonstration de taille sur arbres fruitiers à Ors

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le Pays met en place depuis quelques années des dispositifs d'aide financier pour soutenir des projets locaux des collectivités, des privés (entreprises et associations) à travers le FLIP, le FISAC et le programme LEADER.

Le Pays du Cambrésis retenu au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Le Pays a reçu en date du 16 février 2017 la décision d'attribution de la subvention FISAC.

Les priorités de la candidature du Pays du Cambrésis sont de :

- Maintenir le dernier commerce dans les espaces ruraux en les diversifiant, condition indispensable à leur survie ;
- Revitaliser le commerce dans les centres villes / centres bourgs ;
- Innover dans les produits, les pratiques commerciales pour répondre au mieux aux besoins et attentes des consommateurs et des nouveaux habitants.

Une enveloppe de 192 365 € a été attribuée au Cambrésis (Hors ville de Cambrai qui dispose de son propre FISAC) :

- 65% (122 000€) pour les aides directes aux commerces/artisans/services de proximité
- 25% (50 865 €) pour les équipements ou animations collectifs des collectivités
- 8% (19 500 €) pour l'ingénierie

Les projets éligibles au FISAC : Les investissements liés à la modernisation de devantures, d'équipements liés à l'exercice de l'activité, de sécurisation ou à la mise en accessibilité des entreprises.

avant

après

La convention de partenariat a été signée le 27 juin 2017.
Le 1er comité de pilotage a eu lieu le 14 décembre 2017.

Le programme européen LEADER

Elaborée en 2015 suite à la consultation de l'ensemble des acteurs locaux et à partir bilan du programme LEADER 2007-2013, **la stratégie LEADER 2014-2020 a pour priorité ciblée de soutenir et générer l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses locales.**
L'enveloppe allouée au Cambrésis s'élève à 1 280 000 €.

3 axes majeurs définis dans la stratégie :

- Développer, moderniser et promouvoir l'offre économique du Cambrésis rural
- Développer, moderniser et valoriser l'offre touristique du Cambrésis rural
- Accompagner les filières liées à l'économie circulaire

En 2017, certains porteurs de projets ont constitué des demandes de subvention LEADER :

- CAC, Aménagement du bassin rond
- Café -Betty Delsaut, Vertain
- Café -A M'o Michel, Bermerain
- Office du tourisme du Cambrésis
- Création d'une légumerie-Association ADESSI

Ces projets viennent s'ajouter aux projets pré-instruits en 2016.

Fin 2017, les outils d'instruction ont été mis en place par l'ASP et l'autorité de gestion.
Le programme va être opérationnel en 2018.

Le Fonds Local d'Initiative Pays - FLIP

Le Comité de gestion du 08 février 2017 a décidé de soutenir 16 projets associatifs pour un montant de subvention de 20 000 euros
(2 projets ont été abandonnés).

Prom'ESS	Et si je devenais "une famille (presque) zéro déchet"?
Gon	RALLYE NATURE
Association des métiers d'arts	journée de l'artisanat d'art
Association Cambrésis-Québec	dictée, semaine francophonie
Archéosite	Réalisation d'un film sur la bataille d'Inchy
AJR	Santé et environnement
Bio Cambrésis	Court métrage pour l'anniversaire de Bio Cambrésis
Les abeilles d'Iwuy	Exposition retraçant les 15 ans de l'association les abeilles d'Iwuy
Association des auteurs historiens du cis	Publication d'un ouvrage sur Bertry dans le Cambrésis
A100 danses	Dance street contest
SEJC	festival: "ma ville en scène: quel spectacle"
Scènes du Haut Escaut	rumeurs de vos contrées
Association APM	les insolites de Camtimpré
Cambrai concerts	rencontres artistiques

Le dispositif ne sera plus reconduit en 2018 compte tenu de la fin du co-financement régional.

Partenariat Pays du Cambrésis / Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Depuis 2015, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) mettent en place, un partenariat opérationnel pour déployer des projets et des outils dans les domaines de l'économie et du développement durable.
En 2017, a été l'année de la finalisation du dossier interreg "AVENIRS, L'Artisanat, Vecteur Européen en Nutrition Intelligente, Responsable pour la Santé".

L'objectif du projet AVENIRS est d'accompagner les entreprises artisanales de boulangerie/pâtisserie françaises et flamandes à innover sur des produits à valeur Bien-être et santé. Il est proposé pour cela de mettre en place un partenariat franco-flamand rassemblant les structures avec les moyens et compétences nécessaires pour la conception et la mise sur le marché d'une gamme innovante de produits artisanaux à valeur bien-être et santé. Associer artisans français et flamands, complémentaires sur leur savoir-faire en boulangerie et pâtisserie, structures d'accompagnements économiques spécialisée sur l'artisanat et sur les TPE/PME avec des industriels et des scientifiques constitue un véritable défi innovant au profit de l'économie de proximité.

Calendrier :

- dépôt du pré-projet : fin octobre 2016.
- dépôt du projet final : avril 2017
- réponse à l'appel à candidature INTEREG : 3ème trimestre 2017
- démarrage : début 2018

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	653 840.92 €	1 000 318.68 €	1 654 159.60 €
Titres de recettes émis	122 365.44 €	590 230.91 €	712 596.35 €
Recettes nettes	**122 365.44 €**	**590 230.91 €**	**712 596.35 €**
Dépenses			
Autorisation budgétaires	653 840.92 €	1 000 318.68 €	1 654 159.60 €
Mandats émis	66 733.12 €	691 604.29 €	758 337.41 €
Dépenses nettes	**66 733.12 €**	**691 604.29 €**	**758 337.41 €**
Résultats de l'exercice			
Excédent	**55 632.32 €**		
Déficit		**101 373.38 €**	**45 741.06 €**

RÉSULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE BUDGET ANNEXE PIG

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires		662 090.42 €	698 333.64 €
Titres de recettes émis		310 326.00 €	310 326.00 €
Recettes nettes		**310 326.00 €**	**310 326.00 €**
Dépenses			
Autorisation budgétaires		662 090.42 €	662 090.42 €
Mandats émis		408 080.97 €	408 080.97 €
Dépenses nettes		**408 080.97 €**	**408 080.97 €**
Résultats de l'exercice			
Excédent		**-**	**-**
Déficit		**97 754.97 €**	**97 754.97 €**

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE PIG

	Résultat de clôture 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Budget Principal			
Investissement	244 634.43 €	55 632.32 €	300 266.75 €
Fonctionnement	236 755.34 €	- 101 373.38 €	135 381.96 €
Total	**481 389.77 €**	**- 45 741.06 €**	**435 648.71 €**
Budget Annexe « Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux »			
Investissement			
Fonctionnement	291 492.42 €	- 97 754.97 €	193 737.45 €
Total	**291 492.42 €**	**- 97 754.97 €**	**193 737.45 €**

Liste des équipements propres acquis par l'EPCI (récapitulatif)

Montant des acquisitions 2016 :

Article	Fournisseur	Libellé	Montant (€)
2183	LOGIN	Matériel informatique	1 587.60
2184	LYRECO	Armoire 2 portes	644.50
2188	LYRECO	Cafetière	104.08